



# BIBLIOTHEQUE DE FREPILLON

## Règlement Intérieur

### 1. La Bibliothèque est ouverte aux enfants et aux adultes :

- Mercredi de 10 à 12 h30 et de 14 h à 18 h
- Vendredi de 16 h 15 à 18 h
- Samedi de 10 h à 12 h 30

### 2. Consultation sur place :

L'accès et la consultation sur place des documents sont ouverts à tous, gratuitement, et ne nécessitent pas d'inscription. Certains documents sont exclus du prêt : ils font alors l'objet d'une signalisation particulière.

### 3. Inscription à titre individuel :

- Pour s'inscrire, l'usager doit présenter un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- Pour chaque inscription, une participation forfaitaire de 1 € sera demandée afin de couvrir les frais de carte de membre. Le remplacement de cette carte, dans le cas d'une perte, coûtera également 1 €.
- Pour les personnes habitant la Commune, une cotisation **familiale annuelle de 5 €** sera demandée à l'inscription puis, chaque année, à la date anniversaire de l'inscription.
- Pour les personnes hors ancienne Communauté de Communes (CCVOI) : une cotisation **familiale annuelle de 15 €** est demandée, ainsi qu'une caution annuelle de 40 € par famille (récupérable au rendu des livres).
- Les usagers des autres communes de l'ancienne CCVOI bénéficient des mêmes conditions de prêt que les Frépillonais, s'ils se sont acquittés de la cotisation demandée **par leur commune d'appartenance** et qu'ils présentent leur carte lors du prêt.
- Les personnes extérieures, travaillant sur la Commune bénéficient des mêmes conditions que les habitants de la commune, sous réserve du versement d'une caution de 40 €.
- Les bénévoles et le personnel communal bénéficient gratuitement de l'accès au prêt.
- Le montant des droits à acquitter est fixé par une délibération de l'assemblée générale, et peut être révisable annuellement.

### 4. Le prêt de livres :

- Les livres sont prêtés pour une durée de 3 semaines (prorogation possible sur demande) à raison de 4 livres maximum et 2 périodiques par personne.
- En cas de perte ou de détérioration, les livres seront remplacés ou intégralement remboursés à leur valeur de rachat.
- Les livres adultes « nouveautés » et les livres « nouvelle entrée », signalés par un papillon, ne sont prêtés **qu'une semaine, à raison d'un par carte et limité à 2 par famille.**

### 5. Inscription à titre collectif :

- Peuvent s'inscrire au titre de collectivité : les établissements scolaires de la commune, la Halte Garderie, le centre de Loisirs, le groupe des Assistantes Maternelles de Frépillon ou tout autre structure agissant sur la commune en faisant la demande.
- Chaque groupe ainsi constitué sera doté d'un **réfèrent responsable** qui assurera l'application du présent règlement et vers qui la bibliothèque se tournera pour régler tout problème lié aux livres notamment (retard, détérioration, remboursement ou remplacement des livres...etc.).

## **6. Photocopieuse.**

La Bibliothèque met à votre service une photocopieuse, aux heures d'ouverture : l'usage se fera par demande auprès du personnel qui se chargera de l'exécution et de l'encaissement des copies demandées.

Tarifs : 0,20 € en noir et blanc et 0,30 € en couleur (photos exclues).

## **7. Droits attachés aux documents et personnes:**

La bibliothèque de Frépillon respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteurs. Aussi, elle dégage sa responsabilité de toute infraction aux règles énoncées ci-dessous :

- Les auditions ou visionnements des documents multimédias sont exclusivement réservés à un usage personnel dans le cadre familial ou privé.
- La reproduction partielle des documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel.
- La reproduction des documents sonores et multimédias est formellement interdite.
- Conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

## **8. A l'intérieur de la Bibliothèque :**

- Il est interdit de rentrer avec des rollers, un vélo, une poussette, de fumer, de manger ou de boire.
- Une attitude calme est recommandée, afin de respecter la tranquillité de chacun.
- Les animaux ne sont pas admis.
- Les enfants sont, dans les locaux, **sous la responsabilité de leurs parents**. Le personnel de la bibliothèque les accueille, les conseille, mais ne peut en aucun cas les garder.

Mise à jour : janvier 2016